

Effets de l’incarcération des détenus de la Maison d’Arrêt et de Correction d’Abidjan sur leurs familles

Par **Salia René SAHI***,
Konan Georges GAULITHY* et **Aka Celestin ABOUDOU***

RÉSUMÉ

Cette étude a pour objectif d’analyser les effets de l’incarcération sur les familles des prisonniers de la Maison d’Arrêt et de Correction d’Abidjan (MACA). Pour atteindre cet objectif, des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec 45 familles volontaires de détenus. Les résultats obtenus montrent une tridimensionnalité des répercussions de la peine sur les familles des détenus : économique, psychologique et social. Par ailleurs, les données recueillies ont permis de mettre en évidence des facteurs, spécifiques au contexte ivoirien, qui sont associés au vécu carcéral des familles de détenus. Sur la base des expériences vécues par ces familles ainsi que leurs réactions, des profils attitudeux ont pu être dressés.

Mots clés: Impact, incarcération, familles, détenus, Maison d’Arrêt et de Correction d’Abidjan.

ABSTRACT

The purpose of this study is to analyze the effects of incarceration on the families of the prisoners detained at the «Maison d’Arrêt et de Correction d’Abidjan» (MACA). To achieve this objective, we carried out semi-structured interviews with 45 voluntary families. The results show a three-dimensionality of the impacts of the penalties on prisoners’ families: economic, psychological and social. In addition, the collected data made it possible to highlight some factors specific to the Ivorian context and which [factors] are associated with the experience of perpetrators’ families. Some family profiles have been defined based on the experiences of the prisoners’ families and their reactions.

Keywords: Effects, imprisonment, families, prisoners, Maison d’Arrêt et de Correction d’Abidjan (MACA).

Introduction

La question de l’impact de la prison sur les détenus a été abondamment traitée par de nombreux auteurs (Harvey, 2007; Zady, 2012; Cornac-Guillemot, 2017; Englebert, 2013). C’est un fait que la prison laisse des stigmates sur les détenus qui y vont pour purger leurs peines ou pour ceux qui y sont de manière préventive (Chantraine, 2003). Certains détenus sont beaucoup plus enclins au suicide en

* Enseignant-chercheur, Université Félix Houphouët-Boigny d’Abidjan, UFR Criminologie.

l'absence de soutiens (Harvey et Liebling, 2001). Parmi ces divers soutiens souhaités, celui des membres de leur famille est essentiel et primordial afin de pouvoir supporter leurs conditions de détention, qui sont la plupart du temps difficiles (Salle, 2003 ; Goba et Zady, 2017). Si la prison a des effets importants et généralement pervers sur les détenus qu'en est-il de son impact sur leurs familles ?

L'impact de la prison sur les proches des détenus ne laisse pas indifférents les chercheurs, compte tenu du nombre important de recherches effectuées sur la question. Ainsi, Dubéchet, Fronteau et Le Quéau (2000), faisant une étude en France, ont montré que pour 80 % des personnes enquêtées, l'incarcération avait entraîné au moins un changement important dans la vie quotidienne de la famille de la personne incarcérée. Ces changements étaient constatés sur le plan financier, professionnel, relationnel ou du logement. Un seul changement est observé dans 42 % des cas, tandis que dans 39 % des situations, l'on constate plusieurs modifications. Cet impact est aussi perçu par Liebling et Maruna (2005). Pour Crépin (2000), quatre types d'effets induits par l'emprisonnement sont perceptibles chez la famille ou du côté du conjoint. Il s'agit d'abord de l'isolement social que subit la famille du détenu, ensuite les dépenses indirectes des familles qui s'accroissent, puis le temps nécessaire à consacrer au détenu et enfin la dégradation de l'état de santé des membres de la famille. En somme, pour l'auteur, tout ceci induit une peine que vit indirectement la famille ou le conjoint du détenu. Cet état de fait est également relevé par Mucchielli (2001), Bouchard (2007), Comfort (2007), Frère (2008), Ricordeau (2008) et Touraut (2012 ; 2013).

L'incarcération des individus en contact avec le système judiciaire occasionne des problèmes économiques au niveau de leurs familles respectives (Jamouille, 2005 ; Ricordeau, 2005 ; Legrand, 2014, Barrette et al. 2002). Par exemple, l'incarcération d'un parent, en l'occurrence le père, accroît les charges de la mère en ce qui concerne les frais de logement, la nourriture, les frais de santé, le transport pour les visites au détenu.

Par ailleurs, les ruptures qui surviennent vont souvent au-delà de l'abandon du détenu (plus de visites, d'appels téléphoniques, de courriers) pour aboutir à une séparation ou un divorce. A cet effet, selon une étude réalisée en France par Cassan, Toulemon et Kensey (2000), la rupture au niveau du couple intervient chez un détenu sur dix dans le mois d'incarcération, deux sur dix dans les douze mois, un sur quatre dans les deux ans et près de quatre sur dix dans les cinq ans. Toutefois, selon les auteurs, l'on ne peut affirmer si la séparation est la résultante de l'emprisonnement ou si c'est le délit qui en est la base.

En plus, l'impact de la détention d'un membre de la famille se fait ressentir différemment sur les autres membres. C'est le cas lorsque la mère incarcérée vit avec son enfant en prison, soit qu'il y soit né ou qu'il y soit allé avec elle du fait de son jeune âge (Albrecht et Guyard, 2001 ; Tomasevski, 1986). Pour Robertson (2008), les enfants qui ne sont pas condamnés et qui vivent en prison avec leur mère ont leur développement physique, affectif et/ou intellectuel qui est impacté. Dans cet ordre d'idée, Granzotti (2007) a décrit l'impact de la détention sur les enfants. Ainsi, chez les filles, elle note des troubles de l'attention et de la

concentration tandis que chez les garçons, ceux-ci manifestent des comportements agressifs, antisociaux et délinquants. Aussi, se pose-t-il le cas des enfants qui sont amenés à assumer des rôles nouveaux (soutien familial, psychologique ou financier) pour les autres membres de la famille lors de l'incarcération d'un parent comme le montre Robertson (2007). Qui plus est, lorsque le père est incarcéré, sa famille ne compte que sur le soutien de leur réseau informel (belle-famille et famille) comme l'indiquent les travaux de Lafortune, Barette et Brunelle (2005). De même, pour Barette et al. (2002.), la séparation qui découle de l'incarcération du père perturbe l'organisation familiale et engendre des répercussions chez la femme et les enfants (crainte de rupture ou rupture définitive, dépression, sentiment de culpabilité...).

S'il est vrai que de nombreuses études ont été menées à travers le monde pour comprendre les répercussions de la détention sur la famille des détenus, il serait opportun de conduire une telle étude en Côte d'Ivoire où la prison occupe une place préférentielle dans l'économie de la peine. Les travaux réalisés sur les institutions carcérales en Côte d'Ivoire (Koudou, 2005; ONUCI, 2007; Le Marcis, 2014; 2017; Zady, 2011a; 2011b; 2012; 2016; 2017; CNDHCI, 2018) ont, pour la plupart, traité du fonctionnement de celles-ci, des questions relatives aux détenus (expériences, représentations, évaluation des programmes de prise en charge, récidive, etc.). Ainsi, un rapport sur les prisons ivoiriennes à l'initiative de l'Observatoire des Lieux de Détentions (ObsLiD) indique une surpopulation de 266 % correspondant à quelques 18592 pensionnaires au 31 août 2018. Malgré la décision du Conseil des ministres du 26 septembre 2018 annonçant la libération de 4200 détenus, les prisons ivoiriennes restent surpeuplées avec des conditions de détention difficiles (ObsLiD, 2019). Ce constat soulève des questions: qu'en est-il de la réalité carcérale à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA)? Quels effets l'emprisonnement en général et les conditions de détention dans ce pénitencier en particulier, ont-ils sur les familles des détenus?

La présente étude vise donc à comprendre les effets de l'enfermement carcéral sur des familles de prisonniers de la MACA.

Méthodologie

Sites et participants

Les recherches ont été menées à la MACA, le plus grand centre pénitentiaire de la Côte d'Ivoire. La population d'étude est constituée de 45 individus, membres de familles de personnes incarcérées. La présente étude a circonscrit la filiation au père, à la mère, au conjoint (époux, concubin) aux enfants et à un degré moindre aux frères et sœurs biologiques, malgré le contexte africain qui tend à élargir la famille aux oncles, cousins, beaux-parents, etc.

Outils de collecte des données et stratégies d'analyse

L'étude s'inscrit dans une approche essentiellement qualitative. Ce choix se justifie par la nécessité de saisir la manière dont des familles vivent la situation

de carcéralité de leurs proches détenus. Pour ce faire, nous avons privilégié le récit d'expérience, visant à faire parler l'interviewé d'une période précise de son existence au cours de laquelle il a vécu une expérience particulière (Fournier, Cousineau et Hamel, 2004). Ainsi, pour la collecte des données, l'entretien semi-directif a été utilisé. Aussi, au cours de nos visites dans ce centre pénitentiaire, avons-nous été témoins de certains faits impliquant des proches de détenus que nous avons pris le soin de consigner dans nos carnets de notes.

L'analyse phénoménologique nous a paru la plus appropriée dans la conduite de cette étude. En effet, selon N'Da (2002, 54) « la phénoménologie ou la méthode phénoménologique a cette particularité d'accorder l'importance à l'interprétation que le sujet donne aux événements qu'il vit ». Cette approche semble particulièrement pertinente dans la présente étude parce qu'elle a aidé à rendre compte des expériences des familles de détenus.

Résultats

Un bref aperçu des conditions de détention à la MACA en tant qu'espace dans lequel le détenu purge sa peine, devrait permettre de mieux appréhender les effets sur sa famille.

1. Aperçu des conditions de détention à la MACA

La MACA est la parfaite illustration des réalités carcérales dans les prisons ivoiriennes. En effet, dégradée et surpeuplée, elle tient enfermée près de la moitié des détenus ivoiriens, avec une densité carcérale de 550 % (ObsLiD, op. cit.). Avec un tel taux de remplissage, toute la vie y est affectée. La surpopulation dans ce pénitencier a des conséquences néfastes sur la vie quotidienne des détenus. De fait, les détenus se couchent sur des nattes installées à même le sol. Cette situation génère des problèmes de rangement de leurs effets vestimentaires, influant ainsi négativement sur l'environnement des dortoirs, avec comme résultat une espèce de « ghettoïsation », source d'insalubrité et de promiscuité. Par ailleurs, dépendant pour la plupart de l'extérieur, les détenus de la MACA sont fragilisés par des conditions sanitaires et nutritionnelles désastreuses. Selon un rapport publié en 2017 par l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida et les hépatites virales (ANRS), près de 10 % des détenus de la MACA étaient atteints de tuberculose. Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)¹, dans son dernier rapport de 2018, a mis à nu les conditions de nutrition dans des prisons ivoiriennes, dont la MACA. Ce rapport fait état de « 1800 détenus pris en charge dans cinq lieux de détention atteints de malnutrition aiguë sévère ». Rien que dans ce centre pénitentiaire, plus de 500 détenus malnutris – dont neuf au pronostic vital engagé – ont pu bénéficier de rations alimentaires additionnelles. À cela s'ajoutent un manque d'aération, une insalubrité notoire et la présence de parasites : les moustiques, qui provoquent un taux de paludisme élevé, les acariens responsables de la gale, mais aussi diverses pathologies liées aux bactéries charriées par les eaux

usées qui s'évacuent mal depuis 2004 (Macadré, 2020). Une autre des conséquences de cette surpopulation carcérale est la gestion des détenus. A ce sujet, « compte tenu du manque de personnel de surveillance et l'inexistence de procédures claires qui définissent la sécurité, il subsiste des difficultés qui limitent la possibilité de trouver un équilibre entre le contrôle et la protection des détenus. Dans l'ensemble [...], le contrôle est laissé à un groupe de détenus puissants (chefs de chambre ou de bâtiment) qui exercent souvent un pouvoir disciplinaire sur leurs codétenus. Ils en tirent généralement des avantages». (ONUCl, 2007 : 23). C'est à juste titre que Le Marcis (2014 ; 2017) a souligné que la violence y est orchestrée par certains barons sur les autres prisonniers. Tous ces faits constituent des atteintes aux droits à l'alimentation, à la santé, à un environnement sain et sécurisé.

Dans un tel environnement déshumanisant et insécure, quels peuvent-être les effets de l'incarcération d'un détenu sur sa famille ?

2. Portrait global de l'expérience carcérale élargie des familles de détenus de la MACA

Le portrait de cette expérience s'articule autour de trois conséquences d'ordre général, et d'autres spécifiques au contexte ivoirien.

2.1 Difficultés socioéconomiques

Toutes les familles rencontrées ont reconnu que l'emprisonnement de leurs proches a mis à mal leurs revenus de trois façons, engendrant ainsi une forte instabilité économique et financière. D'abord, elles ont déclaré que l'incarcération de leurs proches occasionnait de nouvelles charges et augmentait ainsi les dépenses familiales. Au nombre de ces nouvelles charges, elles ont cité les frais de transport pour les visites, l'achat des vivres et non vivres, la remise de somme d'argent à leurs proches détenus ainsi que les honoraires d'avocats : « C'est de Gagnoa² que je viens chaque deux semaines pour voir mon fils qui a été arrêté pour vol. Lors de mes déplacements, je ne dépense pas moins de 40 000 FCFA (environ 60 euros) transport, y compris. ». (Koukougnon³, mère de détenu)

Ensuite, la procédure judiciaire impose des contraintes financières aux proches par la baisse du revenu familial et /ou l'effondrement des épargnes : « Mon époux a été licencié à cause d'un problème de détournement de fonds. Aujourd'hui toutes les charges sont supportées par mon seul revenu mensuel. En plus, de nouvelles charges ont apparu avec les honoraires d'avocats et les soins à apporter à mon mari ; c'est comme si je gère deux familles à la fois. Ne pouvant plus seule faire face aux nouvelles charges, garder le même train de vie, j'ai dû déménager pour prendre une maison plus petite ». (Adelaïde, épouse d'un prévenu)

Toutefois, au-delà des charges « conventionnelles » (transports, honoraires d'avocats), les proches de détenus font face à d'autres dépenses « informelles » liées au « droit de visite » et autres intéressements donnés aux gardes et chefs de cellules.

Ainsi, des familles se voient dans l'obligation de donner de l'argent de poche à leurs proches détenus afin que ces derniers puissent s'« acheter » les faveurs du système. En témoignent les propos de Koua, père d'un détenu. « Mon fils nous réclame régulièrement de l'argent. Il nous dit que pour être bien traité en prison, il doit payer le « baygon⁴ » à son chef de cellule⁵ ».

A cela s'ajoute l'escroquerie d'agents véreux du système judiciaire. En effet, certains individus malhonnêtes qu'il sied d'appeler les « rats⁶ » du système de justice pénale ivoirien profitent de la fragilité psychologique de certains proches de détenus pour les arnaquer contre de fausses promesses de libération. Ces arnaques constituent pour ces parents des coûts supplémentaires méconnus qu'il convient de souligner. C'est le cas de Dame Koukougnon, mère d'un détenu, qui, voulant tout mettre en œuvre pour éviter la prison à son fils, s'est fait escroquer la somme de 210 000 F CFA (environ 320 euros) : « Un huissier m'a demandé de lui apporter la somme de 100 000 F CFA (environ 153 euros) afin de m'aider à obtenir la libération de mon fils. Je lui ai remis l'argent, il n'a rien fait et mon fils a été déféré à la MACA. Une fois incarcéré, un autre m'a demandé de lui remettre 60 000 F (environ 92 euros) puis 50 000 F (environ 77 euros) pour que mon fils soit vite jugé. C'est ce que j'ai fait, or il n'a rien fait ».

Face donc à ces difficultés existentielles, les familles des personnes incarcérées mènent une double lutte : la lutte pour la survie de leurs proches en prison et la leur. Ainsi, la raréfaction des ressources a contraint certaines familles à contracter des dettes pour essayer de gagner la lutte de la survie et de la « dignité ». À ce propos, Michel Foucault (1975) disait que la prison produit indirectement des criminels et rend la famille du détenu miséreuse. Aujourd'hui encore, le poids économique de l'enfermement sur l'entourage des détenus est considérable.

2.2 Répercussions psychologiques

Les répercussions psychologiques relevées sont de diverses natures. Cinq manifestations du vécu des familles ont pu être dégagées à partir des discours des répondants. Il y en a quatre qui sont négatives (la détresse psychologique, le sentiment d'impuissance, les troubles caractériels et d'apprentissage ainsi que le sentiment d'injustice subie) et une qui est positive (soulagement).

La première forme qu'est la détresse psychologique réfère à une usure morale des familles de détenus. De fait, ces dernières ne sont plus mentalement fortes, sont effarouchées, présentent des difficultés de concentration et cela ne fait qu'approfondir leur chagrin. Cette souffrance émotionnelle des proches de prisonniers est, en partie, liée aux conditions de vie et de détention des pensionnaires de la MACA. Les pénibles conditions de détention et surtout la moins bonne qualité des repas servis aux prisonniers constituent une source d'angoisse pour plusieurs parents. A ce propos, Lucie, la conjointe d'un détenu s'est exprimée en ces termes, non sans donner libre cours à ses émotions : « L'idée de savoir que mon époux séjourne dans ce lieu, est pour moi difficile à supporter. Je suis continuellement habitée par l'angoisse. A y penser, je perds tout moyen et j'ai souvent du mal à me

concentrer au travail. Je suis inquiète, je me demande s'il mange bien, s'il dort bien, s'il est en bonne santé. Le comble, c'est que je n'ai aucun moyen de me rassurer en semaine qu'il va bien puisque c'est seulement les week-ends que je peux me rendre disponible pour lui rendre visite».

Par ailleurs, le sentiment d'impuissance est la deuxième composante du vécu familial mise en évidence par l'étude. Des parents ont la sensation d'être bloqués, de ne disposer d'aucun moyen pour réaliser, au profit de leurs proches quelque chose qui leur semble important, notamment l'accélération des procédures judiciaires, leur remise en liberté, l'amélioration de leurs conditions de détention. Et ils en ressentent de la culpabilité. «J'apporte chaque semaine un peu de nourriture et d'argent à mon fils. Je sais que c'est n'est pas assez, mais je n'ai pas les moyens.» (Bernadette, mère d'un détenu).

Les troubles caractériels et cognitifs constituent le troisième aspect du vécu des familles. Ils se rapportent surtout aux enfants de détenus. En effet, la situation de détention des parents occasionne des sentiments de perte et d'abandon. En outre, elle recompose de fait les structures familiales et entraîne des changements notables de comportements chez des enfants. Les éléments constants relevés chez ces derniers sont l'irritabilité, l'agressivité, l'insoumission, la carence affective.

Miriam, 35 ans, fait part du vécu de ses enfants qui ont leur père incarcéré: «Les enfants ont changé de comportement (...) La plus petite (5 ans) est devenue insupportable, n'écoute et ne respecte personne à la maison. Pour un oui, ou un non, elle s'emporte et devient agressive envers son frère (11 ans) et les autres enfants du voisinage».

Ingrid (30 ans), mère de deux enfants dont le père est en détention préventive, depuis trois mois, confie: «J'ai remarqué que les enfants ont beaucoup changé depuis l'absence de leur père. A tout moment, ils le réclament et je suis obligée de mentir en leur disant que leur papa est en voyage ... Ils refusent même que les autres personnes à la maison les touchent. Je les comprends, ils ressentent l'absence de leur papa à qui ils étaient beaucoup attachés. Ils cherchent donc à combler ce vide».

Par ailleurs, l'arrestation et l'incarcération des parents entraînent des troubles d'apprentissage et des décrochages dans les activités scolaires, jadis valorisées. «Le garçon ne travaille plus bien à l'école au point où ses résultats scolaires ont décliné.» (Chantal, mère d'enfants de prisonnier). «J'ai été convoquée à deux reprises par le maître de mon fils qui a constaté qu'il s'absentait à l'école. Ses camarades de classe disent l'apercevoir souvent en tenue d'école, mais il ne vient pas en classe.» (Ingrid, mère d'enfants dont le père est incarcéré).

Le sentiment d'injustice subie constitue une autre variante du vécu familial. C'est le cas où des parents estiment que leurs proches ont été sévèrement punis en étant écroués là où d'autres ont bénéficié de traitements de faveur. Une telle situation suscite, chez des familles de prisonniers, frustrations, indignation et colère. Qui plus est, leurs opinions sur le système de justice pénale s'en trouvent affectées. «Mon époux et son collègue étaient impliqués

dans un problème de détournement de fonds à leur service. Ils avaient été arrêtés et déferés ici à la MACA. Contre toute attente, l'autre, avec l'intervention de ses connaissances, a été libéré. Je ne crois plus en l'impartialité et à l'indépendance de notre justice» (Clarisse, épouse d'un prisonnier).

La dernière manifestation du vécu familial est le soulagement. En effet, les données de la recherche présentent des cas de familles dont les interprétations négatives des actions d'un des leurs, en termes d'humiliations régulièrement subies par la famille, laissent voir dans son incarcération un motif de soulagement. Les propos de M. Kangou, père d'un jeune incarcéré, illustrent bien cette réalité : « aucun parent n'est fier de voir son enfant en prison. Mais j'avoue que l'emprisonnement de Yssouf est un soulagement pour tous. En tant que premier responsable de la famille, il était bon que Yssouf soit emprisonné pour que nous ayons tous la paix à la maison. Ça lui servira de leçon ».

2.3 Détérioration du contexte social et de vie

L'incarcération tend à influencer négativement sur le contexte social et de vie des familles par la stigmatisation dévalorisante et par la dégradation du lien social de voisinage.

La stigmatisation dévalorisante est le fait de condamner ignominieusement un individu ou un groupe d'individus à cause d'un comportement ou d'une situation. Elle se manifeste soit par la parole, soit par le comportement. Des familles de détenus soutiennent avoir reçu de leur entourage des propos stigmatisants : « Certaines personnes au quartier se moquent de nous et ne manquent pas souvent de nous appeler frères ou sœurs de l'escroc. Et ça fait mal » (Henriette, sœur d'un incarcéré pour escroquerie).

D'autres ont relevé un changement d'attitude dans le voisinage. Certains voisins défendent à leurs enfants d'approcher ou de côtoyer les enfants du détenu : « Il y a des parents qui ont interdit l'accès de leurs maisons à mes enfants parce que leur papa est en prison. Je ne comprends pas leurs réactions. Et pourtant tout allait bien entre nous » (Dame Yapi, épouse de détenu).

Ces témoignages traduisent un mal-être social au sein d'une société où l'une des spécificités est la vie en communauté et la proximité des habitations. En effet, plusieurs familles vivent dans des « cours communes⁷ » où le quotidien des uns n'échappe pas aux autres. Cette cohabitation n'est pas toujours empreinte de solidarité mais donne plutôt droit à des critiques, opinions et avis, même les plus acerbes, sur les voisins.

Dès lors, l'emprisonnement d'un membre du voisinage est perçu comme une « contagion morale » dont il faut se garder (Dubéchet, Fronteau et Le Quéau, 2000).

Au regard des conséquences que l'incarcération fait subir aux familles de détenus, celles-ci peuvent être considérées comme des victimes collatérales ou indirectes de la sanction pénale (Charland-Finaldi, et Wemmers, 2017).

Des facteurs associés influent sur cette expérience carcérale élargie des proches pour davantage les affecter.

3. Facteurs associés à l'expérience carcérale élargie

3.1 Facteurs liés à la qualité de membre de la famille

L'étude montre que l'incarcération des géniteurs impacte de manière différenciée les enfants. L'enfant tel qu'appréhendé ici dépasse la conception juridique et biologique largement représentée dans les instruments juridiques tant nationaux qu'internationaux. Car des individus ne répondant pas à ces critères, sont néanmoins considérés comme enfants, en termes de fils ou de fille de tout âge, de personne incarcérée ou encore d'un point de vue sociologique par la relation de dépendance socioéconomique au détenu. De ce point de vue, certains enfants sont plus affectés au plan socioéconomique. C'est le cas par exemple de diplômés, sans emplois, qui quoiqu'adultes, restent comme des enfants, étant partiellement ou totalement sous assistance (économique, sociale) de la personne incarcérée.

Contrairement aux précédents, d'autres sont plus affectés psychologiquement. Des enfants⁸, avant la situation de carcéralité de leur géniteur, ont été amenés à se prendre eux-mêmes en charge, voire à assister leurs familles, en raison des difficultés existentielles liées à la pauvreté. Les propos de Lamine (16 ans) viennent corroborer cette constatation : « Depuis un an, mon vié⁹ est en prison. Moi, il me manque un peu, parce que de temps en temps, il me donnait des conseils (...) mais avant ça, moi-même j'ai appris à bara¹⁰ pour avoir mon jeton¹¹ et aider la famille ». Dans ce cas d'espèce, l'impact est moins économique qu'affectif.

Il en est de même pour M. Djako (42 ans) dont l'image est écornée et l'estime de soi affaiblie par l'incarcération de son géniteur. Avec un sentiment de culpabilité, il s'est exprimé en ces termes : « C'est difficile de savoir et de voir son père enfermé entre quatre murs. Certains parents m'en veulent de n'avoir rien pu faire pour éviter la prison à mon père. J'ai honte de n'avoir pas pu éviter une telle humiliation. Je ne peux même pas évoquer la question avec des amis de peur de m'exposer à la risée de tous ».

L'étude n'a révélé que des cas de conjoints dont les femmes sont durement touchées par l'incarcération. Cela se justifie d'autant plus que dans le contexte africain, c'est généralement l'homme qui est la principale source de revenu de la famille, et la femme celle qui s'occupe du ménage et de l'éducation des enfants.

3.2 Facteurs associés à l'environnement institutionnel

Ils renvoient aux mesures et pratiques de l'administration pénitentiaire qui ont cours lors des jours de visite. Ces moments de visite sont vécus par certains proches de parents comme un véritable calvaire, d'une part à cause des longues heures d'attente et d'autre part à cause des fouilles auxquelles ils sont soumis. Il convient de souligner que les visites ont lieu les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 16h. Et la MACA reçoit en moyenne 932 visiteurs par jour de visite (ONU CI, 2007). Pour des raisons de sécurité, les visiteurs sont soumis à des contrôles qui se déclinent en trois étapes. La première étape a lieu en

dehors de la MACA. Cette étape du contrôle consiste à fouiller les colis des parents et à y retirer tout ce qui est suspect et interdit d'accès à l'établissement pénitentiaire. La deuxième étape a lieu à la porte d'entrée centrale où il s'effectue une vérification stricte des documents d'identité des visiteurs. A ce niveau, une palpation au corps est opérée. Une fois dans l'enceinte de l'établissement, il est procédé à une autre fouille corporelle, appelée dans le jargon de la MACA « mon-mon ». C'est la troisième et dernière étape où la fouille corporelle est plus approfondie. Les visiteurs, notamment ceux de sexe féminin, sont le plus souvent expressément invités à se présenter dans un isolement où un garde, de sexe féminin, procède à une fouille intégrale touchant même aux parties intimes des visiteuses. Ces expériences sont souvent mal vécues par certaines proches de détenus. Celles-ci les assimilent à des traitements dégradants, attentatoires à leur dignité humaine. La parente d'un détenu confirme avoir subi ces fouilles. Tel est le récit de son expérience : « La fouille est trop osée et poussée. Nous sommes obligées de nous déshabiller et les fouilles s'étendent même à nos parties intimes. Il est vrai que les gens veulent s'assurer que rien d'illégal n'entre à la MACA, mais de là à nous dénuder, c'est vraiment humiliant. Après une telle expérience, on n'est plus encouragé à revenir ici et subir les mêmes choses. On se croirait, à la limite, à Guantanamo¹² ».

Par ailleurs, au cours d'une de nos visites à la MACA, nous avons été témoins d'altercations entre des proches de détenus et des gardes pénitentiaires à cause de la rigidité des heures de visites. En effet, certains parents sont peinés, lorsqu'après avoir attendu plusieurs heures pour avoir accès à l'établissement, il leur est signifié la fin des heures de visites. Ceux-ci en ressentent de la frustration qui entraîne souvent des agressions verbales envers les agents. Certains visiteurs dénoncent un clientélisme et « un désordre organisé » par des agents pour soutirer de l'argent à certains parents qui n'ont pas la volonté d'attendre patiemment leur tour. Des faits rapportés que nous n'avons pu vérifier.

3.3 Facteurs liés aux représentations de la prison dans la société ivoirienne

Dans les sociétés traditionnelles ivoiriennes, la prison est identifiée sous des appellations négatives dans plusieurs ethnies : « Abi Kouté » (maison où l'on fait ses besoins) en Ebrié, « Bi Soua » (maison des déchets humains) en Agni et en Baoulé, « Gniribita » (maison des selles) en Bété (Koudou, 2005). De ce point de vue, l'incarcération est perçue et vécue comme une honte, une infamie par les membres de la famille. Par ailleurs, chez les Malinké, l'on parle de « Dingrobo » (maison des vauriens) (Koudou, op. cit.). Cette perception de la prison favorise le rejet et la stigmatisation, et met les familles de personnes emprisonnées dans une situation de dés empathie totale avec leurs entourages. La prison est un lieu « de bannissement où les gens disparaissent simplement ou un lieu où les détenus sont simplement abandonnés » (Le Marcis, 2017) et dont il faut s'éloigner, telle est la croyance véhiculée dans plusieurs milieux en Côte d'Ivoire. Dès lors, tout membre du groupe social qui aurait maille à partir avec le système judiciaire est en danger.

Après avoir dressé le portrait de l'expérience carcérale élargie des familles et les différents facteurs y associés, dans les lignes suivantes, les profils attitudinaux caractéristiques du vécu des familles et leurs attentes psychosociales sont présentés.

4. Facteurs liés aux profils attitudinaux et attentes de familles de personnes judiciarisées

En considérant les expériences vécues par les familles de détenus ainsi que leurs réactions, trois profils de famille ont pu être définis par l'étude :

Les familles résolues : celles-ci gardent un bon moral et sont optimistes. Généralement, la courte durée de la peine à purger constitue pour elles un réel motif d'espérer. A cet effet, elles gardent l'espoir de retrouver leurs proches incarcérés et constituent pour ces derniers un étayage social, en dépit des contraintes économiques et financières. Sur 45 familles rencontrées, près de la moitié soit, 21 sont résolues.

Les familles pessimistes : elles voient la fin avec peu d'optimisme. Elles ont tendance à augurer mal de leur avenir. Elles sont en proie au doute, à l'incertitude et ont peur de tout ce qui pourrait arriver à leurs proches incarcérés. A y réfléchir, ces familles sont stressées et en éprouvent une grande anxiété. Ces réactions sont caractéristiques, d'une part de celles qui sont essouffées financièrement alors que leurs proches ont à subir de longues années d'emprisonnement et, d'autre part de celles dont les proches emprisonnés présentent des pathologies. La recherche a pu en identifier 13.

Les familles révoltées : ce sont des familles qui accusent à tort ou à raison le système judiciaire d'être à la base de leurs malheurs et de ceux de leurs proches emprisonnés, peu importe le régime de détention de ces derniers ou le type de peine purgée. Elles sont au nombre de 11.

En conséquence de ce qui précède, les familles des proches ont énoncé de fortes attentes qui se résument en trois points : soutien informatif, soutien émotionnel et soutien instrumental (aide tangible). On note que deux familles sur cinq auraient aimé être aidées par un psychologue ou un psychiatre, eu égard aux perturbations mentales induites par l'incarcération de leurs proches. Aussi, une famille sur cinq souhaite-t-elle recevoir un soutien informatif, c'est-à-dire des conseils, suggestions et informations qu'elle peut recevoir relativement aux procédures judiciaires dans lesquelles elle est engagée. Le constat a été fait, au cours de cette recherche, de l'ignorance par la plupart des familles de l'existence d'un système d'assistance judiciaire destiné aux personnes démunies.

D'autres familles, les moins nombreuses, ont exprimé le besoin de bénéficier d'une aide tangible malgré le tort qu'un des leurs a pu commettre à la société : « C'est vrai qu'ils sont fautifs, on sait que des efforts sont faits pour leur offrir un repas par jour, mais on peut aussi voir, par exemple, le cas des enfants des prisonniers. Doivent-ils subir pour la faute de leurs parents ? Ça fait à la fois pitié et mal de voir certains enfants souffrir parce que leurs pères qui assuraient tout à la maison est en prison » (Gaoussou, frère cadet d'un prisonnier de la MACA).

Discussion et conclusion

Notre étude avait pour objectif d'analyser les effets de l'incarcération sur les familles de détenus de la MACA. Les résultats ont relevé que l'incarcération induit des conséquences d'ordre économique, social et psychologique pour les proches des détenus. Ces constatations ont été faites par des contributions scientifiques antérieures (Barette et al.2002, Jamouille, 2005, Ricordeau, 2005, Legrand 2014, Bouchard, 2007, Robertson, 2007, Vacheret, 2017). Auclair-Fournier (2017), Le Quéau, et al., (2000), Murray et Farrington (2008), Touraut, (2013) et Vacheret, (2017), s'intéressant également aux répercussions de la sanction pénale. Ces auteurs ont fait remarquer que celle-ci n'atteignait pas que les contrevenants, mais exposait leurs familles à des conséquences importantes. Au regard de ces résultats, les familles des personnes incarcérées sont considérées comme des victimes (Lehalle, 2017), ou précisément des victimes oubliées (Codd, 1998).

Mais au-delà, la présente étude a fait ressortir des spécificités propres à l'environnement local de l'institution judiciaire dans lequel se trouvent immergés l'incarcéré et sa famille. Elle a montré que pour les proches des personnes judiciairisées le système judiciaire mais aussi la prison sont des institutions et espaces à éviter par tous les moyens. En effet, dans cet écosystème, l'institution judiciaire est perçue comme une entité où clientélisme et corruption engendrent des coûts supplémentaires pour les familles; et la prison proprement dite, comme un lieu infâmant, un mouroir. Cela dépeint aussi une spécificité culturelle exposant les familles et proches d'incarcéré à la voracité d'acteurs officiels ou officieux du système judiciaire ivoirien profitant de leur désarroi pour se faire de l'argent. Dans ce sens, les représentations des proches d'incarcérés de la prison pourraient davantage être objet d'investigations dans le cadre d'autres études. En plus, l'étude a permis de mettre en évidence les attentes des familles des détenus ainsi que leurs profils. C'est assurément une des particularités de ce travail.

En dépit des résultats obtenus, cette étude présente des limites qu'il importe de souligner. Une des insuffisances de ce travail réside dans la taille de l'échantillon. De fait, menée à partir de seulement 45 familles, l'étude ne permet pas une généralisation des résultats obtenus. Aussi, la limitation de l'étude à la MACA, quoique le plus grand établissement pénitentiaire du pays, ampute à ces résultats leur caractère généralisable. Ainsi donc, pour des travaux à venir, il serait intéressant de prendre en compte ces deux (2) critiques, d'une part en étendant les observations à d'autres centres de détention et d'autre part en choisissant de plus grands échantillons sur le plan numérique.

Par ailleurs, la question de l'impact telle qu'abordée dans cette étude, étant d'ordre général et exploratoire, d'autres orientations plus spécifiques et explicatives permettraient de mieux appréhender les effets sous plusieurs angles. Par exemple, dans une approche juridique, on pourrait, aborder les effets de droit de l'incarcération sur la famille (conjoint, enfants), les types de

sanctions pénales (détention préventive ou définitive), sur la base de la gravité et de la classification des infractions (crime, délit) ou le type de délinquance (délinquance de droit commun ou délinquance politique). A cela pourraient s'ajouter les circonstances de l'incarcération (chef d'accusation). Tout cela peut être en lien avec le temps passé ou restant à passer en prison pour appréhender les effets psychologiques liés au temps.

Aussi, des travaux futurs pourraient-ils éventuellement chercher à mesurer ou évaluer le coût global de l'emprisonnement pour les familles en termes de frais investis depuis l'entame de la procédure judiciaire (honoraires d'avocat, coûts de visites, autres pourboires) jusqu'à sa sortie de prison.

En outre, des réflexions sur les considérations sociologiques de la famille, statut matrimonial, types de famille, seront d'intérêt.

Certaines caractéristiques démographiques tels que l'âge, le sexe des enfants sont des variables qui pourraient contribuer à mieux appréhender l'effet de l'incarcération sur la famille.

Il est avéré que la présente étude pose un pas important en ayant investigué un phénomène qui a fait l'objet de peu ou pas de travaux en Côte d'Ivoire, mais qui est bien documenté dans plusieurs autres pays occidentaux. Il est souhaité que d'autres recherches émergent à sa suite pour tenter de répondre à la question « pourquoi ? ». Dans cet ordre d'idée, des recherches à venir pourraient explorer également d'autres pistes, notamment l'étude des certaines catégories spécifiques d'individus tels les enfants et les conjoints.

Au final, en considérant les attentes exprimées par les familles de détenus, il est souhaitable que les recherches soient poursuivies pour déboucher sur l'élaboration de programmes en faveur des proches des détenus comme c'est le cas, par exemple, au Canada (Allard, 2017 ; Barrette, et al., 2002 ; Bila et Poirier, 2017 ; Lafortune, Barrette et Brunelle, 2005).

Références

- Albrecht, E. et Guyard, V. (2001). *Prisons de femmes en Europe*. Paris : Dagorno.
- Allard, J.-S. (2017). L'impact de l'incarcération et le programme Père-Enfant. *Porte Ouverte*, Volume XXIX, numéro 2, 11-13.
- Auclair-Fournier, E. (2017). Les effets de la judiciarisation chez l'enfant. *Porte Ouverte*, Volume XXIX, numéro 2, 6-7.
- Barrette, M., Brunelle, N., Lafortune, D., Baillargeon, P., Dubeau, D., Bellemare, D., Cusson, J.-F. et Plante, A. (2002). *Grandir sainement avec un père détenu*. Trois Rivières, Québec : Rapport réalisé par la Maison Radisson.
- Barrette, M., Brunelle, N., Lafortune, D., Baillargeon, P., Dubeau, D., Bellemare, D., Cusson, J.-F. et Plante, A. (2002). *Famille dont le père est détenu : état des connaissances et élaboration d'un programme*. Maison Radisson. Récupéré à [http : //www/mradisson/ca/Document/PDF/famille_pere_detenu/pdf](http://www/mradisson.ca/Document/PDF/famille_pere_detenu/pdf)
- Bila, A. et Poirier, M.-J. (2017). La famille : au cœur de l'approche de réinsertion de Continuité-Famille Auprès des Détenues (CFAD). *Porte Ouverte*, Volume XXIX, numéro 2, 8-10.
- Bouchard, G. (2007). *Vivre avec la prison. Des familles face à l'incarcération d'un proche*. Paris: Gallimard.

- Brassard, R. et Martel, J. (2009). Trajectoires socio-carcérales des femmes autochtones au Québec : Effets de l’incarcération sur l’exclusion sociale. *Criminologie*, 42 (2), 121-152. Repéré à www.érudit.org/revue/crimino/2009/038602ar.pdf.
- Bronfenbrenner, U. (1996). Le modèle « Processus-Personne-Contexte-Temps » dans la recherche en psychologie du développement. Dans R. Tessier et G.M. Tarabulsy (dir.), *Le modèle écologique dans l’étude du développement de l’enfant (9-58)*. Ste-Foy, Qc: Presses de l’Université du Québec.
- Cassan, F., Toulemon, L. et Kensey, A. (2000). L’histoire familiale des hommes détenus. *INSEE Première*, 706.
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates. L’engrenage carcéral de l’« inutile au monde » contemporain. *Déviance et société*, 27 (4), 363-387.
- Charland-Finaldi, F. et Wemmers, J.-A. (2017). Victime ou pas ? le vécu des proches de personnes ayant commis un crime grave médiatisé. *Porte Ouverte*, Volume XXIX, numéro 2, 17-19.
- Codd, H. (1998). Prisoners’ Families: The “Forgotten Victims”. *Probation Journal*, 45, 148–153.
- Comfort, M. (2007). « C’est plein de mecs bien en taule ! » : Incarcération de masse aux États-Unis et ambivalence des épouses. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 169, 22-47.
- Commission Nationale des Droits de l’Homme en Côte d’Ivoire [CNDHCI] (2018). *Rapport de visite des maisons d’arrêt et de correction de Côte d’Ivoire*.
- Cornac-Guilleminot, L. (2017). *Les conséquences psychiques de l’incarcération*. Saarebruck : Editions Universitaires Européennes.
- Crépin, C. (2000). Les détenus et leur famille : les effets de l’incarcération. *Recherches et prévisions*, 61, 92-94.
- Dubéchet, P., Fronteau, A et Le Quéau, P. (2000). La prison bouleverse la vie des familles de détenus. CREDOC, avec le soutien de la Fédération des associations réflexion-action prison et justice. *Consommation et mode de vie*, n° 143.
- Englebert, J. (2013). *Psychopathologie de l’homme en situation. Le corps du détenu dans l’univers carcéral*. Paris : Editions Hermann.
- Foucault, M. (1993). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Fournier, M, Cousineau M.M. et Hamel, S. (2004). La victimisation : un aspect marquant de l’expérience des jeunes filles dans les gangs. *Criminologie*, 37(1), 149-166.
- Frère, C. (2008). Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont détenus. *Coordination des ONG pour les Droits de l’Enfant (CODE)*. Repéré à www.lacode.be/IMG/pdf/analyse_20colette_20final.pdf.
- Gabel, S. (1995). Les problèmes de comportement des enfants dont les parents sont incarcérés. *Forum*, 7, 2, 37-39.
- Goba, B. Z. et Zady, C. (2017). Droits de détenus et violence en milieu carcéral en Côte d’Ivoire : cas de la MACA. *International Journal of Current Research*, 11 (9), 61697-61705.
- Granzotti, E. (2007). Enfants de détenus et délinquants juvéniles : Risques et prévention. *Revue Suisse de Criminologie*, 2, (En ligne). Repéré à www.rechpsychologie.ch/images/downloads/Enfants%20de%20detenus.pdf.
- Hairston, C. F. (2002). Prisoners and families: Parenting issues during incarceration. Paper prepared for «From Prison to home» Conference, January 30-31. Washington, DC: US. Department of Health and Human Services. Repéré à www.urban.org/sites/default/files/publication/60696/410628-Prisoners-and-Families-Parenting-Issues-During-Incarceration.PDF.
- Harvey, J. (2007). *Young men in prison: surviving and adapting to life inside*. Cullompton, Devon, UK : Willan Publishing.
- Harvey, J. et Liebling, A. (2001). Suicide et tentatives de suicide en prison : vulnérabilité, Jamouille, P. (2005). *Des hommes sur le fil*. Paris : La Découverte.
- Johnston, D. et Gabel, K. (1995). Incarcerated parents. In K. Gabel et D. Johnston (Eds), *Children of incarcerated parents* (3-20). New-York : Lexington Books.
- Koudou, K.R. (2005). L’univers carcéral du mineur de justice en Côte d’Ivoire. *Revue Africaine de Criminologie*, 2 (2), 36-60.

- Lafortune, D., Barrette, M., Dubeau, D., Bellemare, D., Brunelle, N., Plourde, C. et Cusson, J.-F. (2004). Un père incarcéré : facteur de risque ou de protection pour ses enfants? *Forensic, Revue de psychiatrie & psychologie légales*, numéro spécial, 15-22.
- Lafortune, D., Barrette, M. et Brunelle, N. (2005). L'incarcération du père : expérience et besoins des familles. *Criminologie*, 38 (1), 163-187.
- Lanier, C.S. (1995). Les pères incarcérés : programme de recherche. *Forum*, 7, 2, 34-36.
- Legrand, C. (2014). Rester parent derrière les barreaux. *La croix du 09/04/2014*. Repéré à www.la-croix.com/Archives/2014-04-09/Rester-parent-derriere-les-barreaux.-Rester-parent-derriere-les-barreaux-2014-04-09-1133932.
- Lehalle, S. (2017). Les proches : témoins, sujets, acteurs et experts de la sanction pénale malgré eux. *Porte Ouverte*, Volume XXIX, numéro 2, 20-22.
- Le Quéau, P., Ailet, V., Dubéchet, P., Fronteau, A. et Olm, C. (2000). L'autre peine, enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus. *Cahiers de la recherche, Département « Evaluation des politiques sociales »*, 147, CREDOC.
- Le Marcis, F. (2014). Everyday prison governance in Abidjan, Ivory Coast. *Prison Service Journal (Centre for crime and justice studies)*, 11-16.
- Le Marcis, F. (2017). A la prison d'Abidjan, le parcours tortueux de Yacou le Chinois. *Le Monde*. Repéré à www.lemonde.fr/afrique/article/2017/02/09/yacou-le-chinois-ou-le-recit-de-la-vie-carcerale-de-la-maison-d-arret-d-abidjan_5077018_3212.html.
- Liebling, A. et Maruna, S. (2005). *The effects of imprisonment*. Oregon: Willan Publishing.
- Macadré, O. (2020). *En Côte d'Ivoire, les prisonniers vivent dans « des conditions inhumaines »*. Mediapart.fr du 31/03/2020. Repéré, <http://www.mediapart.fr/node/866609>.
- Manou-Savina, A. (1989). Éléments pour une histoire de la cour commune en milieu urbain, *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 310-317.
- Mucchielli, L. (2001). La place de la famille dans la genèse de la délinquance. *Regards sur l'actualité*, 268, 31-42.
- Murray, J. et Farrington, D. P. (2008). The effects of parental imprisonment on children. Dans M. Tonry (dir.), *crime and justice: a review of research* (vol. 13, 133-206. Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Observatoire des Lieux de Détention de Côte d'Ivoire (2019). *Rapport alternatif de l'ObsLiD de côte d'ivoire au rapport périodique de la république de côte d'ivoire sur la mise en œuvre de la charte de l'ONU*.
- Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). (2007). *Rapport sur la situation des établissements pénitentiaires en Côte d'Ivoire*. Récupéré à https://onuci.unmissions.org/sites/default/files/old_spip/.../situationpenitentiaires_0.pdf
- Ricordeau, G. (2008). Les détenus et leurs proches. *Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Paris : L'Harmattan.
- Ricordeau, G. (2005). *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération, solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Paris : Thèse de doctorat, Université Paris IV-Sorbonne.
- Robertson, O. (2008). *Enfants en prison en raison des circonstances*. Genève : Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO). Repéré à www.quno.org/sites/default/files/resources/Français_Children%20Imprisoned%20by%20Circumstance.pdf.
- Robertson, O. (2007). *Parents en prison : les effets sur leurs enfants*. Genève : Bureau Quaker auprès des Nations Unies (QUNO). Repéré à www.quno.org/sites/default/files/resources/Français_The%20Impact%20of%20Imprisonment%20on%20children.pdf.
- Salle, G. (2003). Situation(s) carcérale(s) en Allemagne. *Prison et Politique. Déviance et société*, 27 (4), 389-411.
- Tomasevski, K. (1986). *Des enfants en prison avec des adultes*. Paris : Fayard, collection « les enfants du fleuve ».

- Touraut, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures & Conflits*, 90, 77-94. Récupéré à <http://conflits.revues.org/18736> ; DOI : 10.4000/conflits.18736.
- Touraut, C. (2012). *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris : Presses Universitaires de France (PUF)
- Vacheret, M. (2017). Familles et prison, quand la peine affecte les proches. *Porte Ouverte*, Volume XXIX, numéro 2, 14-16.
- Zady, C. (2017). Mères et enfants en détention dans les prisons en Côte d'Ivoire. *Revue Africaine de Criminologie*, 20 (1), 117-133.
- Zady, C. (2016). Problématique de la réinsertion sociale des ex-détenues des prisons ivoiriennes. *Revue Internationale de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires*, 23, 64-85.
- Zady, C. (2012). Milieu carcéral ivoirien et récidive. *Revue Africaine de Criminologie*, 12 (1), 43-77.
- Zady, C. (2011a). Responsabilité familiale et récidive délinquante. *Revue Africaine de Criminologie*, 9 (2), 120-147.
- Zady, C. (2011b). Prison et estime de soi du jeune détenu en Côte d'Ivoire. *Revue Internationale de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires*, 18, 116-133.

Notes :

- 1 <https://www.eventnewstv.tv/en-cote-divoire-les-prisonniers-vivent-dans-des-conditions-inhumaines>.
 - 2 Localité située à 272 km d'Abidjan.
 - 3 Tous les noms des proches de détenus dont les propos ont été rapportés sont des pseudonymes afin de préserver leur anonymat.
 - 4 Une forme de racket imposée aux détenus, dénommée de la marque d'un produit insecticide local, pour s'offrir un peu de confort. A la MACA, cette « taxe » donne le privilège à celui qui s'en acquitte de dormir sur un matelas.
 - 5 Un prisonnier dominant qui, avec l'accord tacite des gardiens, prend en charge l'organisation d'un groupe de détenus.
 - 6 Ce sont des personnes qui proposent leurs services aux justiciables en leur promettant d'être des entremetteurs et des facilitateurs dans leurs dossiers judiciaires, mais qui en réalité, sont des individus véreux profitant de leur fragilité psychologique pour leur soutirer frauduleusement de l'argent.
 - 7 Régulièrement rencontrée dans les quartiers populaires, « La cour commune urbaine est souvent définie comme un habitat reproduisant l'organisation de l'espace villageois : le bâti organisé autour d'une cour centrale où se déroulent la plus grande partie des activités de la vie quotidienne. Pour cette raison, elle est ainsi dénommée ou classée dans l'habitat dit traditionnel. (...) La cour urbaine est appelée habitat traditionnel par rapport au modèle urbain qui prône un habitat moderne, calqué sur les normes occidentales, et qui s'oppose à un habitat sous-équipé, le plus souvent surpeuplé et intégrant des pratiques communautaires ou collectives rappelant l'organisation au sein de la cour villageoise ». (Annie Manou-Savina, 1989, 310).
 - 8 En référence à la minorité juridique.
 - 9 Issu de l'argot ivoirien, appelé aussi le *nouchi*, et signifie géniteur.
 - 10 *Nouchi*, et signifiant travail, travailler.
 - 11 *Nouchi*, et signifiant argent.
 - 12 Comparaison faite avec au centre de détention militaire américaine de haute sécurité de Guantánamo.
-